

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE VIENNE  
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2023-22**

COMMUNE DE TRAMOLE

En exercice : 14  
Présents : 10  
Pouvoir : 01  
Votants : 11

L'an deux mil vingt trois  
Le 14 janvier à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire  
Date de la convocation 07 janvier 2021

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Pascale CHOTEL, Dominique FLACHER, Florence MANDON, Philippe PELLET, Annie, PIGNEDE, Sylvie SABATIER

**EXCUSES - ABSENTS** : Laure-Paola GUIVIER donne pouvoir à Sébastien Guillaud, David ORJOLLET, Jean-Michel PIDOLOT, Albane PINEDE

**Secrétaire de séance** : Annie PIGNEDE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la municipalité a recours à un entrepreneur pour le déneigement des voies communales.

Pour cela, il est nécessaire d'acter une convention avec l'entreprise CUMIN TP pour établir les conditions.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** et **CHARGE** Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles en vue de la réalisation de ladite prestation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.



Jean-Michel DREVET,  
Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité et

Certifié exécutoire et affiché